

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1027 L'arrêté n°947 juillet 1962 portant approbation du rôle primitif de la contribution des patentes de l'année 1969

n°947

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 juillet 1962

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro
31 juillet 1962

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de: Art. 1er. —Est approuvé et rendu exécutoire le rôle gies contributions directes désigné craprées: CERCLE DE DJIBOUTI (Exercice 1962) Rôle primitif de la a) Contribution des Patentes comprenant cinq cent quatrevingt-cinq (585) articles dont un article annulé (1), d'un montant de cent dix huit millions deux cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinduant-sept francs (118.290.757), b) Cantribution nour frais de Chambre de Commerce comprenant trois cent soixante quinze (375) articles, d'un montant de trois millions neuf cent quarante deux mille six cent cinquante trois francs (3.942.653). Arrêté à la somme totale de cent vingt-deux millions deux cent quatre cent dix francs (122.283.410). Lire Art 1er, —Est approuvé et rendu exécutoire le rôle des contributions directes désigné ci-après: CERCLE DE DJIBOUTI (Exercice 1962) Rôle primitif de la a) Contribution des patentes comprenant cinq cent quatrevingt-cinq (585) articles dont un article annulé (1), d'un montant de cent dix-huit millions deux cent soixante-dix mille sept cent septirancst(118:270.707). b) Contribution pour frais de Chambre de Commerce comprenant trois millions neuf cent quarante-deux mille six cent cinquante trois francs (3.942.653). Arrêté à la somme totale de cent vingt-deux millions deux cent treize mille trois cent soixante francs (122.213.360). (Le reste sans changement.)

L'Admimistrateur en Chef des Affaires d'Outre-Merchargé de l'expédition des Affaires courantesdu .Secrétariat général,P. GABIRAULT.